



**COMPTE-RENDU N° 2
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 22 FÉVRIER 2021**

Les conseillers ont été convoqués à cette séance selon invitation du 16 février 2021

Conseillers élus : 27

Conseillers en fonction : 27

Présents : 26

Absents représentés : 4

Absents : 1

Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice assiste à la séance et que le conseil municipal peut délibérer de façon valide.

1 Délibération : Désignation d'un secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 22 février 2021

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le mode de désignation proposé ;
- **DE DÉSIGNER** Monsieur Jean-François WOLLBRETT, adjoint, comme secrétaire de séance.

2 Information : Démission de Monsieur Niels JURGENSEN, conseiller municipal – Installation de Madame Nathalie GRONDIN, conseillère municipale

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **PREND** connaissance.

3 Informations brèves du Maire

3.1 Actualités Communauté de Communes de la Vallée de MUNSTER

Monsieur le maire rend compte du dernier conseil communautaire et notamment du projet phare de l'année : l'espace aquatique de la piscine de MUNSTER.

3.2 Information : Organisation du temps scolaire - Rentrée 2021

L'actuel Projet Éducatif Territorial (PEDT) arrivera à son terme en juin 2021. Dans ce contexte, certains parents d'élèves ont proposé un passage à la semaine des 4 jours.

Deux solutions étaient possibles :

CHOIX 1 : Poursuivre le rythme dérogatoire des 8 demi-journées par semaine sur 5 jours et reconduire un nouveau Projet Éducatif Territorial pour 3 ans ;

CHOIX 2 : Passer au cadre général national à savoir 4 jours d'enseignement par semaine avec l'abandon définitif de tout Projet Éducatif Territorial.

En concertation avec les responsables des 3 établissements et les parents d'élèves, la municipalité a proposé qu'une enquête soit effectuée auprès des familles sur la base des deux choix énoncés ci-dessus.

Le résultat de l'enquête est le suivant : Plus des 2/3 des parents souhaitent le maintien des rythmes scolaires actuels.

Nombre de réponses	Maintien des horaires actuels sur 5 jours	Passage à 4 jours
396	266	130
100 %	67,17 %	32,83 %

3.3 Information : Statistiques 2020 État-civil

Années	Naissances	Nbre Total décès (survenus à Munster et décès de munstériens survenus dans d'autres communes)	Décès Munstériens (domicile indiqué Munster - Ext. placés en Maison de retraite = décès uniquement Munstériens)	Mariages	PACS
2012	39	92	76-21=55	7	./.
2013	45	83	68-21=47	12	./.
2014	32	88	70-29=41	17	./.
2015	40	115	94-53=41	16	./.
2016	50	105	82-44=38	16	./.
2017	44	123	102-38=64	11	5
2018	44	109	85-50=35	23	16
2019	41	132	84-38=46	16	10
2020	38	157	107-31=76	7	7

3.4 Information : Statistiques demandeurs d'emploi 2020 (source Pôle Emploi)

ANNEE 2020					
MOIS	TOTAL	HOMMES	FEMMES	INDEMNISES	NON INDEMNISES
15/01/2020	263	140	123	197	66
15/02/2020	266	137	129	209	57
15/03/2020	NON COMMUNIQUÉS				
15/04/2020					
15/05/2020					
15/06/2020					
15/07/2020	269	142	127	209	60
15/08/2020	263	140	123	192	71
15/09/2020	265	142	123	186	79
15/10/2020	260	147	113	197	63
15/11/2020	259	143	116	193	66
15/12/2020	262	148	114	198	64

3.5 Information : Actions 2020 du Centre Communal d'Action Sociale

- ❖ **Bons alimentaires & gaz : 74 bons ont été délivrés dans 52 foyers.**

Dépense : 4 619 €

Des bons d'un montant de 40 € ou 70 € ou bouteille de gaz (en fonction de la composition de la famille) sont distribués à des bénéficiaires, sur proposition des assistantes sociales, ce qui leur permet de faire des courses alimentaires à Super U et U Express.

- ❖ **Action piscine : annulée, piscine fermée.**
- ❖ **Action Sport et Culture : 8 familles, 13 enfants.**

Dépense : 251,75 €

Pour rappel, le Fonds de Solidarité prend 90 % du coût de l'activité à sa charge, pour les CCAS de MUNSTER et METZERAL la participation est de 25 % (des 90%) de la prise en charge du Fonds de Solidarité.

❖ **Action cinéma : 23 bénéficiaires.**

Dépense : 612,50 €

Etant donné que le CCAS intervient très peu pour des « seniors », les membres avaient décidé de créer cette action pour toutes les personnes qui ont bénéficié de l'aide du CCAS dans l'année.

L'association Vidéoal, accorde au CCAS, 0,50 ct de réduction par ticket soit **17,50 € le carnet de 5 tickets** au lieu de 20 €.

❖ **Action de Noël : 39 foyers ont bénéficié de cette action.**

Dépense : 3 355 € (avec une remise de 10% de la part du Super U et U Express)

L'action spécifique de Noël est menée sur le même principe que les bons alimentaires avec plus de liberté d'achats.

❖ **Subventions fêtes de Noël : 3 bénéficiaires.**

Dépense : 1 800 €

Sont bénéficiaires de ces subventions à titre de participation pour l'organisation d'une fête de Noël :

- Le Foyer du Parc
- Le Foyer Caroline
- La Maison de retraite Loewel

Les associations Caritas, Coup d'Pouce, Restos du Cœur et Fond de Solidarité n'ont pas organisé de Fête de Noël Solidaire en 2020. Les paroisses ont également annulé les repas de Noël pour les personnes âgées en raison de la crise sanitaire.

❖ **Domiciliation des personnes sans domicile fixe.**

24 personnes domiciliées au CCAS en 2020.

4 Délibération : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 janvier 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2021

5 Administration générale

5.1 Délibération : CCVM - Organisation de l'instruction des Autorisations du Droit des Sols - Renouvellement de la convention de partenariat avec Colmar Agglomération

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** la poursuite du service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme basé à Colmar Agglomération ;
- **D'AUTORISER** le Président de la CCVM, à signer toutes les conventions avec toutes les parties concernées ainsi que tout document utile au bon fonctionnement de ce service mutualisé ;
- **DE PRÉCISER** que la Communauté de Communes de la Vallée de Munster assurera le paiement de cette prestation pour le compte des communes membres moyennant le remboursement de l'ensemble des frais engagés par la CCVM dans le cadre de cette mission ;
- **DE NOTER** que le coût annuel d'instruction par les services de Colmar Agglomération des autorisations d'urbanisme à l'échelle de la vallée de Munster est estimé à 55 000 €.

5.2 Délibération - Création d'un emploi permanent - Serrurier – Catégorie C

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **DE CRÉER** à compter du 01/03/2021 un emploi permanent de serrurier relevant du grade d'adjoint technique territorial à temps complet.

L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel ;

- **DE CHARGER** l'autorité territoriale de procéder au recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi permanent et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- **DE CHARGER** l'autorité territoriale de procéder à la déclaration de vacance d'emploi auprès du CDG FPT du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire à prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

5.3 Délibération - Création d'un emploi permanent – Agent technique polyvalent - Catégorie C

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **DE CRÉER** à compter du 01/04/2021 un emploi permanent d'agent polyvalent relevant du grade d'adjoint technique territorial à temps complet.
L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel ;

- **DE CHARGER** l'autorité territoriale de procéder au recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi permanent et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- **DE CHARGER** l'autorité territoriale de procéder à la déclaration de vacance d'emploi auprès du CDG FPT du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire à prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

5.4 Délibération - Création d'un emploi permanent – Agent d'accueil à temps non complet – Catégorie C

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **DE CRÉER** à compter du 01/05/2021 un emploi permanent d'agent d'accueil relevant du grade d'adjoint administratif à temps non complet (28h/semaine).

L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel ;

- **DE CHARGER** l'autorité territoriale de procéder au recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi permanent et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- **DE CHARGER** l'autorité territoriale de procéder à la déclaration de création d'emploi auprès du CDG FPT du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire à prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

5.5 Délibération - Création d'un emploi permanent – Agent d'accueil et d'animation à temps non complet – Catégorie C

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **DE CRÉER** à compter du 01/05/2021 un emploi permanent d'agent d'accueil et d'animation relevant du grade d'adjoint administratif à temps non complet (28h/semaine).

L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel ;

- **DE CHARGER** l'autorité territoriale de procéder au recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi permanent et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

- **DE CHARGER** l'autorité territoriale de procéder à la déclaration de création d'emploi auprès du CDGFPT du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire à prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

5.6 Information : Dispositif régional de redynamisation des bourgs structurants en milieu rural – Rapports définitifs de l'étude globale

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **PREND CONNAISSANCE** des rapports de l'étude globale, à savoir le Diagnostic du territoire et le programme d'actions **ci-annexés**.

6 Finances

6.1 Délibération : Fonds de concours des communes aux travaux d'investissement sur les édifices culturels et au cimetière – Année 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** la participation aux frais d'investissement 2021 des édifices culturels et du cimetière comme suit :

COMMUNES	EDIFICES CULTUELS	CIMETIERE	TOTAL
ESCHBACH-AU-VAL	511.00	2 124.00	2 635.00
HOHROD	651.00	2 129.00	2 780.00
LUTTENBACH	687.00	4 241.00	4 928.00
MUNSTER	8 637.00	26 477.00	35 114.00
TOTAUX	10 486.00	34 971.00	45 457.00

6.2 Délibération : Désignation du Président de séance pour les votes des comptes administratifs 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'ÉLIRE** Monsieur WOLLBRETT, adjoint, Président de séance pour les votes portant sur les comptes administratifs.

À 17 heures, Madame LOCHERT se joint à la séance.

6.3 Délibération : Compte administratif 2020 – Service de l’Eau

Sous la présidence de M. WOLLBRETT, adjoint, en l’absence de M. le Maire qui s’est retiré.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l’unanimité des présents,

DÉCIDE

- **D’APPROUVER** le compte administratif 2020 du service de l’Eau dont la vue d’ensemble par chapitres figure en pages 7 et 8 du **Compte Administratif 2020 – Service de l’Eau** (voir **annexe**).

6.4 Délibération : Compte de gestion 2020 – Service de l’Eau

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l’unanimité,

DÉCIDE

- **D’APPROUVER** le compte de gestion 2020 du service de l’Eau.

6.5 Délibération : Affectation du résultat 2020 – Service de l’Eau

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l’unanimité,

DÉCIDE

- **D’AFFECTER** le résultat d’exploitation comme suit :

	Montants
POUR MEMOIRE	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	10 000,00
RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	
Excédent	79 586,79
EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2020	89 586,79
<u>AFFECTATION DU RESULTAT</u>	
<i>Affectation plus-values nettes de cessions (compte 1064)</i>	
<i>Affectation obligatoire (compte 1068)</i>	
- à l'apurement du déficit d'investissement	
- aux réserves réglementées	
- à l'exécution des restes à réaliser	
<i>Solde disponible affecté comme suit :</i>	
- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	79 586,79
- affectation à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002)	10 000,00

6.6 Délibération : Budget primitif 2021 – Service de l'Eau

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à la majorité (5 abstentions de Mesdames GRUNENBERGER, LANDWERLIN, et de Messieurs CHAPOT, KLINGER et HUNZINGER),

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2021 du service de l'Eau dont la vue d'ensemble par chapitres figure en pages 9 et 10 du **Budget Primitif 2021 – Service de l'Eau** (voir annexe).

6.7 Délibération : Compte administratif 2020 – Service d'Assainissement

Sous la présidence de M. WOLLBRETT, adjoint, en l'absence de M. le Maire qui s'est retiré.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2020 du service d'Assainissement dont la vue d'ensemble par chapitres figure en pages 7 et 8 du **Compte Administratif 2020 – Service d'Assainissement** (voir annexe).

6.8 Délibération : Compte de gestion 2020 – Service d'Assainissement

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2020 du service de l'Assainissement.

6.9 Délibération : Affectation du résultat 2020 – Service Assainissement

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'AFFECTER** le résultat d'exploitation comme suit :

	Montants
POUR MEMOIRE	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	14 000,00
RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	
Déficit	-4 214,72
EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2020	9 785,28

<u>AFFECTATION DU RESULTAT</u>	
Affectation obligatoire (compte 1068)	
- à l'apurement du déficit d'investissement	
- aux réserves réglementées	
- à l'exécution des restes à réaliser	
Solde disponible affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	785,28
- affectation à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002)	9 000,00

6.10 Délibération : Budget primitif 2021 – Service d'Assainissement

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à la majorité (5 abstentions de Mesdames GRUNENBERGER LANDWERLIN, et de Messieurs CHAPOT, KLINGER et HUNZINGER),

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2021 du service d'Assainissement dont la vue d'ensemble par chapitres figure en pages 9 et 10 du **Budget Primitif 2021 – Service d'Assainissement** (voir annexe).

6.11 Délibération : Compte administratif 2020 – SPANC (Service Public d'Assainissement non Collectif)

Sous la présidence de M. WOLLBRETT, adjoint, en l'absence de M. le Maire qui s'est retiré.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2020 du SPANC dont la vue d'ensemble par chapitres figure en page 7 du **Compte Administratif 2020 – SPANC** (voir annexe).

6.12 Délibération : Compte de gestion 2020 – SPANC

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2020 du service du SPANC.

6.13 Délibération : Affectation du résultat 2020 – SPANC

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'AFFECTER** le résultat d'exploitation comme suit :

6.14 Délibération : Budget primitif 2021 – SPANC

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2021 du SPANC dont la vue d'ensemble par chapitres figure en page 9 du **Budget Primitif 2021 – SPANC** (voir annexe).

6.15 Délibération : Compte administratif 2020 – Énergie Photovoltaïque

Sous la présidence de M. WOLLBRETT, adjoint, en l'absence de M. le Maire qui s'est retiré.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2020 du budget Energie Photovoltaïque dont la vue d'ensemble par chapitres figure en pages 7 et 8 du **Compte Administratif 2020 – Budget de l'Énergie Photovoltaïque** (voir annexe).

6.16 Délibération : Compte de gestion 2020 – Énergie Photovoltaïque

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2020 du budget de l'Énergie Photovoltaïque.

6.17 Délibération : Affectation du résultat 2020 – Énergie Photovoltaïque

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'AFFECTER** le résultat d'exploitation comme suit :

	Montants
POUR MEMOIRE	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	500,00
RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	
Excédent	3 272,01
EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2020	3 772,01
<u>AFFECTATION DU RESULTAT</u>	
<i>Affectation obligatoire (compte 1068)</i>	
- à l'apurement du déficit d'investissement	
- aux réserves réglementées	
- à l'exécution des restes à réaliser	

Solde disponible affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	3 272,01
- affectation à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002)	500,00

6.18 Délibération : Budget primitif 2021 – Énergie Photovoltaïque

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2021 du budget Energie Photovoltaïque dont la vue d'ensemble par chapitres figure en pages 9 et 10 du **Budget Primitif 2021 – Budget de l'Énergie Photovoltaïque** (voir annexe).

6.19 Délibération : Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2021 – Résiliation du bail de location du 12 rue St Grégoire

Vu la résiliation du bail de location de l'appartement au 1^{er} étage de la Laub, par Mr CHARIOT Olivier et l'état de lieux de départ effectué le 22 janvier 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager, liquider, et mandater avant le vote du budget 2021 les crédits d'investissement ci-après :
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées ;
Article 165 : Dépôts et cautionnements reçus : 530 €.
- **DE S'ENGAGER** à voter au budget 2021 les sommes correspondantes au chapitre concerné.

7 Domaines

7.1 Délibération : Cession d'une partie de la parcelle n°214 section 07 à Haslach - Madame HOFMANN Sophie

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** la cession à Mme Sophie HOFMANN, n° 9 route de Haslach, d'une partie de la parcelle n° 214 section 7 d'une contenance totale de 20 693 m² décomposée comme suit :
 - Partie A d'une superficie d'environ 7 ares au prix de cession de 100 € l'are ;
 - Partie B d'une superficie d'environ 10 ares au prix de cession de 250 € l'are.

- **D'ACCEPTER** la constitution d'une servitude de passage de canalisation en tréfonds pour l'exutoire du réseau d'eaux pluviales existant à charge de la nouvelle parcelle qui sera créée à l'issue de la division parcellaire confirmée par voie d'arpentage constituant le fonds servant, selon l'emplacement mentionné par la flèche rouge sur l'extrait du plan cadastral, au profit de la parcelle n° 145 section 1 constituant le fonds dominant ;
- **DE PRÉCISER** que les frais de notaires et de géomètre seront entièrement pris en charge par le demandeur, Mme Sophie HOFMANN ;
- **DE MANDATER** l'étude notariale de Maîtres BINGLER – PRUDHON-REBISCHUNG, 21 rue de la République à Munster (68140) pour la rédaction de l'acte ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches et à signer tous les actes et documents nécessaires à la poursuite de cette affaire, et à la constitution de servitude aux conditions et charges qu'il jugera convenables.

7.2 Délibération : Radiation d'un droit à résolution au n° 2 rue des Artisans – Parcelle n° 167 section 14

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **DE CONSENTIR** à la radiation entière et définitive de l'inscription du droit à la résolution sur la parcelle section 14 parcelle 167 et requérir son exécution à tous endroits où elle pourrait figurer ou avoir été transportée ;
- **DE PRÉCISER** que les frais de l'acte de radiation seront supportés par M. et Mme Fernand SCHMEDER ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches et à signer tous les actes et documents nécessaires à la poursuite de cette affaire.

7.3 Délibération : Abandon de la source de Haslach n°3774X0015 située sur le versant de Haslach et modification du périmètre de protection

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** l'abandon de la source Haslach n°3774X0015 située parcelle n°138 section 07 sur le ban communal de Munster ;
- **DE PROCÉDER** à la révision partielle des dispositions de l'arrêté préfectoral n°867/IV du 22 janvier 2007 portant déclaration d'utilité publique en demandant la modification du périmètre de protection des captages des sources Haslach n°3774X0015 et Frauenackerkopf amont n°3774X0076 ;
- **DE DEMANDER** la désignation d'un hydrogéologue agréé auprès de l'Agence Régionale de Santé pour retracer le périmètre de protection en partie avale pour la source du Frauenackerkopf Amont ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents pour la poursuite de cette affaire.

7.4 Délibération : Dénomination d'une voie publique – Secteur Soli

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à la majorité (20 voix pour la rue Jeanne Lau ; 5 voix pour la rue des Justes),

DÉCIDE

- **D'ADOPTER** la dénomination de cette nouvelle voie « **rue Jeanne LAU** » ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de communiquer cette information auprès des services compétents.

7.5 Délibération : Attribution des plans de chasse pour la campagne de chasse 2021-2022

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** les propositions de plans de chasse ci-après des quatre lots de chasse de Munster pour la campagne de chasse 2021-2022 :

Lot n° 1 – M. REBERT Alfred

ESPECES	ATTRIBUTIONS CAMPAGNE 2020 - 2021				DEMANDE DE PLAN DE CHASSE CAMPAGNE 2021 - 2022			
	Cat.	Maxi	Mini	Réalis.	Maxi	Mini	Cat.	Sexe
CERF	C1	1		0	1		C1	Mâle
	C2	1		1	1		C2	Mâle
	C3	1		0	1		C3	Mâle
	B	2	1		2	1	B	Femelle
	JC	1			1		JC	Jeune
TOTAL CERF		6	1	0	6	1		
CHEVREUIL	BR	6	5	3	6	5	BR	Mâle
	CH	12	10	7	12	10	CH	Femelle
TOTAL CHEVREUIL		18	15	10	18	15		

Lot n° 2 – Association de chasse du Sattel – M. WEY Gérard

ESPECES	ATTRIBUTIONS CAMPAGNE 2020 - 2021				DEMANDE DE PLAN DE CHASSE CAMPAGNE 2021 - 2022			
	Cat.	Maxi	Mini	Réalis.	Maxi	Mini	Cat.	Sexe
CERF	C1	3		1	3		C1	Mâle
	C2	1		1	1		C2	Mâle
	C3	1		0	1		C3	Mâle
	B	4	3	3	4	3	B	Femelle
	JC	3		0	3		JC	Jeune

TOTAL CERF		12	3	3	12	3		
CHEVREUIL	BR	9	6	5	9	6	BR	Mâle
	CH	18	13	13	18	13	CH	Femelle
TOTAL CHEVREUIL		27	19	18	27	19		
CHAMOIS	IM	7	11	4	7	11	IM	Mâle
	IF	7		5	7		IF	Femelle
	Ji	13		8	13		Ji	Jeune
TOTAL CHAMOIS		27	11	17	27	11		

Lot n° 3 – Association de chasse de la Fecht – M. VERNIER Patrick

ESPECES	ATTRIBUTIONS CAMPAGNE 2020 - 2021				DEMANDE DE PLAN DE CHASSE CAMPAGNE 2021 - 2022			
	Cat.	Maxi	Mini	Réalis.	Maxi	Mini	Cat.	Sexe
CERF	C1	9		3	9		C1	Mâle
	C2	3		2	3		C2	Mâle
	C3	3		2	3		C3	Mâle
	B	16	24	11	16	24	B	Femelle
	JC	16		11	16		JC	Jeune
TOTAL CERF		47	24	22	47	24		
CHEVREUIL	BR	3	2	0	3	2	BR	Mâle
	CH	6	4	0	6	4	CH	Femelle
TOTAL CHEVREUIL		9	6	0	9	6		
CHAMOIS	IM	2	1	2	2	1	IM	Mâle
	IF	1		0	1		IF	Femelle
	Ji	2		0	2		Ji	Jeune
TOTAL CHAMOIS		5	1	2	5	1		

Lot n° 4 – M. BOURQUARD Jean-Pierre

ESPECES	ATTRIBUTIONS CAMPAGNE 2020 - 2021				DEMANDE DE PLAN DE CHASSE CAMPAGNE 2021 - 2022			
	Cat.	Maxi	Mini	Réalis.	Maxi	Mini	Cat.	Sexe
CERF	C1	4		2	4		C1	Mâle
	C2	2		1	2		C2	Mâle
	C3	3		0	3		C3	Mâle
	B	13	16	12	13	16	B	Femelle
	JC	13		5	13		JC	Jeune
TOTAL CERF		35	16	17	35	16		

CHEVREUIL	BR	2	1	0	2	1	BR	Mâle
	CH	4	3	2	4	3	CH	Femelle
TOTAL CHEVREUIL		6	4	2	6	4		
CHAMOIS	IM	2	4	1	2	4	IM	Mâle
	IF	2		1	2		IF	Femelle
	Ji	4		2	4		Ji	Jeune
TOTAL CHAMOIS		8	4	4	8	4		

- **DE RECONDUIRE** l'obligation pour les chasseurs de présentation par corps des chevreuils (chevrettes et chevillards) pour la campagne de chasse 2021-2022, avec indication par le chasseur du poids de l'animal tué.

7.6 Délibération : Démission de gardes-chasse et agrément d'un nouveau garde-chasse – Lot 3

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **DE PRENDRE ACTE** des démissions des gardes-chasse MM. BACHSCHMIDT Sébastien et BRAESCH Tristan de leur poste de gardes-chasse du lot n° 3 de MUNSTER ;
- **DE DONNER UN AVIS FAVORABLE** à l'agrément de M. FLORENTIN Philippe, domicilié à Colmar, en tant que garde-chasse du lot de chasse n° 3 de MUNSTER.

7.7 Délibération : Renouvellement de l'agrément du garde-chasse – Lot 1

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **DE DONNER UN AVIS FAVORABLE** au renouvellement de l'agrément de M. REBERT Florian, domicilié à Andolsheim, en tant que garde-chasse du lot de chasse n° 1 de MUNSTER.

Aucun autre point n'étant soulevé, M. le Maire clôture la séance à 17h50



Pierre DISCHINGER
Maire